



## REGLEMENT TRAIL DE BAZIEGE (TBZ) 4eme EDITION

### ADAPTATION COVID19 :

En raison de la pandémie Covid-19, l'organisation pourra être modifiée selon les recommandations définies par le ministère des sports et de la santé ainsi que par la FFA. Tout présent s'engagera alors, à respecter les règles sanitaires en vigueur ce 1er Novembre 2020.

Le port du masque sera obligatoire, avant le passage de la ligne de départ, et, dès le passage de la ligne d'arrivée.

Il sera également obligatoire sur le village départ situé aux allées Paul Marty.

Chacun des coureurs devra respecter la distanciation des 1 mètre durant tout l'évènement, soit :

- lors de la récupération des dossards
- lors de l'attente de son propre départ
- lors des arrêts sur les ravitaillements aussi bien sur les parcours qu'à l'arrivée
- lorsqu'il dépasse un autre coureur sur la course
- lors de la récupération de son ravitaillement
- lors de la remise des trophées

Tout manquement à ces règles entrainera un potentiel retrait de dossard.

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le TBZ Trail de Baziège est une course organisée par l'association de gymnastique volontaire de Baziège (AGVB), qui se déroulera le dimanche 1 Novembre 2020.

Les départs des courses sont fixés dans la Grand rue à Baziège :

- 8h30 pour la course nature de 20,4km
- 9h00 pour la course nature de 14,6km
- 9h30 pour la course nature de 8,5km.
- 9h35 pour la marche de 8,2km.
- 11h pour les courses enfants (voir détail article 10)

## ARTICLE 2 : PARCOURS COURSES

Les boucles de 8,5, 14,6 et 20,4 Km empruntent un parcours nature autour de Baziège composé de chemins et de routes. Certaines portions passent par des chemins privés, l'accord de passage n'est donné que pour le jour de la course, tout passage en dehors de cette date n'est pas de la responsabilité de l'organisation.

Le départ et l'arrivée sont situés devant la Halle de Baziège dans la Grand rue. Le nombre de dossards attribué par course sera limité.

Les courses ne sont pas ouvertes aux canicross.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler certaines épreuves en cas de nécessité.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de reporter la manifestation au 14 Février, dans ce cas, les inscriptions déjà établies seront maintenues, un remboursement pourra être effectué à la demande (hors frais bancaire).

## ARTICLE 3 : ENGAGEMENT et INSCRIPTIONS

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Les inscriptions se font :

- par internet via la plateforme Chrono-Start avec paiement sécurisé par carte bancaire. (frais bancaires additionnels)
- par courrier en remplissant le formulaire d'inscription jusqu'au 30 Octobre (chèque à l'ordre de l'AGVB) et en l'adressant à :  
Joan GRENET  
31 Avenue de l'Hers Villa 8  
31450 BAZIEGE
- sur place, à la Coopé Baziège ou sur les allées Paul Marty (si dossards disponibles) le samedi 31 Octobre de 9h à 12h.
- au magasin Décathlon d'Escalquens (si dossards disponibles) le samedi 31 Octobre de 14h à 18h.

Pas d'inscription pour les courses le jour de l'évènement.

L'organisation ne gère pas de liste d'attente. Une fois complète, la course est clôturée.

La course de 8,5km est ouverte aux coureurs cadets nés en 2005 et avant.

La course de 14,6km et 20,4km sont ouvertes aux coureurs juniors nés en 2003 et avant.

Une autorisation parentale (en plus du certificat médical) devra être présentée pour les coureurs non majeurs.

Le montant de l'inscription de la course est fixé au tarif de 10€ pour le 8,5km, 14€ pour le 14,6km et 18€ pour le 20,4km.

**IMPORTANT :** Tous les participants devront fournir :

-un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition

-ou la photocopie d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations valides. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement ou d'inscription invalide.

#### **ARTICLE 4 : DOSSARDS**

Limités selon les courses (300 sur le 8,5km et 14,6km, 200 sur le 20,4km), les dossards seront retirés sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité :

Le Samedi 31 Octobre

- sur place, à la Coopé Baziège ou sur les allées Paul Marty de 9h à 12h.
- Au magasin Décathlon d'Escalquens 14h à 18h.

Le Dimanche 1er Novembre, matin de la course, respectivement 30min avant chaque départ.

#### **ARTICLE 5 : SECURITE ET RAVITAILLEMENT**

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. Aucun véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur pendant sa course. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Le parcours sera balisé (flèches, pancartes et rubalises).

Des postes de ravitaillements sont placés de la manière suivante :

Le TISSIER (20,6 km) : ravitaillements aux km 5 et 16, point d'eau au km 11

Le RIVEL (14,6 km) : ravitaillements aux km 5 et 11,

Le VISENC (8,5 km) et randonnée : ravitaillement au km 5

En raison de l'épidémie du COVID, les ravitaillements sur la course seront allégés et distribués aux coureurs qui le réclame.

Enfin un ravitaillement final sera disponible après l'arrivée distribué de manière individuel dans une assiette.

#### **ARTICLE 6 : ASSURANCE & RESPONSABILITES**

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police assurance.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs et les sites partenaires à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

#### **ARTICLE 7 : CLASSEMENT et RECOMPENSES:**

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs. Le départ est commun à tous les participants de chaque épreuve. Les participants doivent mettre en place le moyen de chronométrage conformément au besoin : sur le torse fixé au dossard, et de manière horizontale. Ce dernier n'a pas à être récupéré en fin de course, veuillez ne pas le jeter sur la voie publique.

Aucun prix en espèce ne sera distribué. Seront récompensés, pour les 3 courses, les 3 premiers masculin et féminin de la course, les premiers et premières des catégories d'âge comme listés ci-dessous (à noter que les catégories d'âge évoluent au 1<sup>er</sup> Novembre) ainsi que les premières et premiers Baziegeois.

CA : 2004 et 2005 (exclusivement sur le 8,5km)

JU : 2002 et 2003

ES : 1999 et 2001

SE : 1987 à 1998

M0 : 1982 à 1986

M1 : 1977 à 1981

M2 : 1972 à 1976

M3 : 1967 à 1971

M4 : 1962 à 1966

M5 : 1957 à 1961

M6 : 1952 à 1956

M7 : 1947 à 1951

M8 : 1942 à 1946

M9 : 1937 à 1941

Un coureur ne pourra recevoir qu'une seule récompense suivant l'ordre listé précédemment.

La remise des récompenses aura lieu vers 11h15 sur le village départ aux allées Paul Marty.

### **ARTICLE 8 : DOTATION:**

Un cadeau sera offert aux inscrits de toutes les courses chronométrées confondues en plus de la remise des dossards.

### **ARTICLE 9 : RANDONNEE PEDESTRE**

D'une longueur de 8,2km la randonnée pédestre empruntera en partie le parcours de la course de 8,5km, le ravitaillement sera commun à cette distance au 5ème km. Le départ sera donné à 9h35 suite au départ des courses.

La marche peut être effectuée gratuitement accompagné d'un ou plusieurs enfant(s) née(s) après 2006, les dossards sont à récupérer au moment du retrait de celui de l'adulte.

Il est également autorisé de pratiquer la marche accompagné d'un chien tenu en laisse.

Le montant de l'inscription est fixé au tarif de 5€, celle-ci peut se faire par internet, par courrier et sur place la veille ou le jour de la course. Le certificat médical n'est pas nécessaire.

### **ARTICLE 10 : COURSES ENFANTS**

Les courses enfants sont gratuites et ouvertes aux enfants seuls nés à partir du 1er Janvier 2006 jusqu'au 31 Décembre 2013 (7 ans minimum / 14 ans maximum) selon les critères FFA.

Pour les plus jeunes (nés en 2014 et après), une animation ludique sera prévue.

Pour les enfants nées de 2011 à 2013, un parcours de 650m sera effectué en ville de manière totalement sécurisé.

Pour les enfants nées de 2016 à 2010, un parcours de 1km sera effectué en ville de manière totalement sécurisé.

Toute participation demandera une autorisation parentale à signer lors du retrait de dossard.

Les inscriptions se feront le jour de la course au lieu même des retraits de dossard, aucun certificat médical n'est nécessaire, seulement une autorisation parentale signée (disponible au retrait du dossard).

Les courses enfants ne sont pas chronométrées, et les récompenses seront identiques pour tous.

## ANNEXE 2

### CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement** ....., je m'engage à :

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
  - › Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
  - › Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
  - › Ne pas cracher au sol
  - › Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
  - › Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
  - › Respecter et laisser les lieux publics propres
  - › Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
- 10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

*Nom, prénom  
Date et Signature*

